



# CAP21

*Citoyenneté Action Participation pour le 21ème siècle*

## **PROPOSITION POUR UNE CHARTE ETHIQUE**

Lorsque le pouvoir politique se confond autant avec le monde des affaires, lorsque l'éthique est autant bafouée, le Mouvement Démocrate se doit d'être exemplaire et d'être un véritable parti de devoir avant d'être un parti de pouvoir.

La charte éthique est un donc un texte fondamental de la fondation du Mouvement Démocrate.

Ci-joint une proposition de charte inspirée d'une charte de l'honnêteté et de l'éthique du candidat du Centre démocrate humaniste (CDH) parti belge francophone.

A Paris, le 10 septembre 2007

Eric Delhayé  
Porte-parole de CAP 21

### **CHARTÉ ETHIQUE DU CANDIDAT ET DE L'ELU MODEM**

Dans le cadre de l'exercice d'un mandat électif au titre du Mouvement Démocrate, je prends les engagements suivants :

#### **Election**

1. Je m'engage à adopter un comportement exemplaire dans toute campagne électorale, à défendre des valeurs et un projet plutôt que passer mon temps à faire des attaques personnelles contre mes adversaires.
2. Je m'engage à ne tirer aucune aide directe ou indirecte d'une personne morale ou publique et à présenter des comptes de campagne conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
3. Je m'engage à respecter la ligne politique donnée par mon parti entre le premier et le deuxième tour de scrutin si cette ligne est conforme à la présente charte.

#### **Disponibilité**

4. J'exercerai le mandat avec pour objectif la recherche de l'intérêt général, conformément au projet politique défendu pendant la campagne électorale, aux valeurs de mon parti et en étroite concertation avec les autres élus de mon groupe.
5. Je m'engage à participer activement aux réunions de l'organe au sein duquel je siège en veillant à l'application rigoureuse des procédures de délibération et en consacrant le temps

et l'attention nécessaires à la préparation des dossiers.

6. Je m'engage à suivre des formations en vue de remplir mon mandat avec compétence et efficacité.

7. Je m'engage à refuser de poser ma candidature et d'accepter un mandat que je ne peux assumer pleinement et activement en raison de l'exercice d'un autre mandat ou d'une profession.

### **Lutte contre les discriminations**

8. Je m'engage à ne conclure aucun accord ou entente avec les personnes, associations ou partis dont les actes ou les objectifs s'opposent aux droits et libertés fondamentales et à m'opposer à toute forme d'extrémisme niant les droits fondamentaux de la personne.

9. Je m'engage à ne pas tenir de propos discriminatoires et à ne pas développer d'arguments axés sur les différences ethniques, religieuses, de sexualité ou d'orientation sexuelle.

### **Probité**

10. Je m'engage à agir en toute circonstance avec honnêteté et à défendre les principes d'équité, d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité des autorités publiques.

11. Je m'engage à ne tolérer aucune utilisation directe ou indirecte des biens, des moyens et du personnel affectés à l'exécution des missions de service public, à d'autres fins que celles auxquelles ils ont été destinés et, en particulier, à ne pas utiliser des fonds publics autres que ceux légalement affectés aux partis et aux groupes politiques, pour exercer une publicité personnelle directe ou indirecte.

12. Je m'engage à ne tirer aucun avantage indu de la charge publique que j'occupe et à m'interdire en particulier d'utiliser à mon propre avantage ou de bénéficier des renseignements non accessibles au public obtenus dans l'exercice de mes mandats politiques.

### **Rapports avec les citoyens et les autres services publics**

13. Je m'engage à décider en matière de nomination ou de promotion dans la fonction publique, sur la base de critères objectifs préalablement définis.

11. Je m'engage à m'interdire de me prévaloir de ma charge pour accorder à une personne physique ou morale le bénéfice d'une influence ou d'une prestation particulière en dehors des procédures définies par la loi et les règlements, notamment dans le cadre de procédures d'attribution de marché, de recrutement, de recours juridictionnels ou administratifs.

### **Prévention des conflits d'intérêts**

14. Je m'engage, dès ma nomination, à organiser mes affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents et à faire prévaloir l'intérêt public lorsque mes intérêts entrent en conflit avec mes fonctions professionnelles ou privées.

## **Transparence**

15. Je m'engage à garantir la transparence des décisions et actions que je prends, à les motiver avec précision et exactitude et à transmettre, tenant compte des règles légales de confidentialité et de protection de la vie privée, les informations utiles à promouvoir un débat démocratique dynamique

16. Je m'engage à rendre compte du travail accompli dans le cadre de mon mandat, au parti et aux citoyens, au moins une fois par an; à organiser, seul ou en équipe des séances information et de consultation des citoyens sur les dossiers et projets et qui les concernent.

17. Je m'engage à être transparent dans toute procédure de contrôle public, d'audit, de vérification des comptes, de tutelle.

18. Je m'engage à développer des outils de suivi et d'évaluation des dossiers et projets mis en oeuvre afin de mesurer leur efficacité et de les faire évoluer dans un souci permanent d'amélioration de l'action publique en direction des citoyens.